



Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Rapport de la vérificatrice générale – Volume II, Chapitre 6 – 2020

Pourquoi est-ce important?

- Lorsque les recommandations ne sont pas mises en œuvre, des risques existent et peuvent s'aggraver avec le temps.
- Nos travaux de suivi favorisent la transparence, car ils renseignent l'Assemblée législative sur les suites données par les ministères et sociétés de la Couronne aux recommandations formulées par le VGNB.
- Le présent chapitre est un outil que peut utiliser le Comité des comptes publics et le public pour tenir les ministères et les organismes de la Couronne responsables.

Conclusions générales

- Les entités déclarent avoir mis en œuvre 81 % des recommandations issues des audits de performance de 2015, 2016, 2017 et 2018. Nous avons choisi pour notre examen en détail deux chapitres de 2015 (Sylviculture, Approvisionnement en bois des terres privées) et un chapitre de 2016 (Association de foires agricoles).

Nos constatations

Faible taux de mise en œuvre des recommandations de 2018

- Les ministères ont déclaré avoir suivi seulement 63 % des recommandations (57 sur 90) faites par la vérificatrice générale en 2018.
- Le bilan pour 2017, 2016 et 2015 est plus favorable, la conformité aux recommandations atteignant 91 %, 76 % et 81 % respectivement selon les déclarations des ministères.

Recommandations de 2016 concernant les associations de foires agricoles

- 88 % des recommandations dans ce chapitre du rapport de 2016 ont été mises en œuvre.
- Service Nouveau-Brunswick n'a pas, comme il lui a été recommandé par le VGNB, élaboré et mis en œuvre un processus et des procédures normalisés pour évaluer l'admissibilité des demandes d'exonération de l'impôt foncier de la catégorie d'imposition 50 (exonération de la taxe frontière en vertu des articles 4 et 7 de la *Loi sur l'évaluation*).

Recommandations de 2015 concernant la sylviculture

- 67 % des recommandations dans ce chapitre du rapport de 2015 ont été mises en œuvre.
- Le ministère n'a pas suivi les recommandations du VGNB visant à :
 - réduire les superficies récoltées par coupe à blanc dans les forêts de la Couronne;
 - calculer et comptabiliser la valeur de l'actif que constitue le bois de la Couronne dans son rapport annuel;
 - adopter une entente de partage des coûts plus équitable pour les travaux de sylviculture.

Recommandations de 2015 concernant l'approvisionnement en bois des terres privées

- 74 % des recommandations dans ce chapitre du rapport de 2015 ont été mises en œuvre.
- Le ministère n'a pas encore mis en œuvre les recommandations du VGNB concernant ses responsabilités en vertu de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* pour ce qui est des principes d'approvisionnement proportionnel et du rendement continu.